

INVOICE

Livré à :

LEON VINCENT OVERSEAS
C/O LEHAVRE GROUPE/Mme MUNSTER

76430 ST VIGOR D'YMONVILLE

FRANCE

Facturée à :

ACI CARAIBES MARTINIQUE
BAHAMAS N°7

ZONE DE LA SEMAIR

97231 LE ROBERT
MARTINIQUE

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	Page
17/12/2020	20035708	CL000797	PROFORMA M3784	CALLET Henri IN	1

Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant	TVA
012157	Bon de livraison n° 20032935 / Votre Ref. : PROFORMA M3784 MULTIGERM+ CITRON JERRICAN PLASTIQUE DE 5 FRANCAIS <i>Votre référence</i> Quantité Numéro de série / lot 12,000 033820	60,000	KILO	2,620	157,20	1
011730	CHLORAL MOUSSE JERRICAN PLASTIQUE DE 22 FRANCAIS <i>Votre référence</i> Quantité Numéro de série / lot 15,000 FR20012380	330,000	LITR	1,450	478,50	1
011677	ALCATRAIT JERRICAN PLASTIQUE DE 24 FRANCAIS <i>Votre référence</i> Quantité Numéro de série / lot 4,000 026820	96,000	KILO	0,890	85,44	1
011676	ALCITRAIT JERRICAN PLASTIQUE DE 25 FRANCAIS <i>Votre référence</i> Quantité Numéro de série / lot 4,000 021921	100,000	KILO	0,870	87,00	1
012057	MAJOR C300 JERRICAN PLASTIQUE DE 5 FRANCAIS <i>Votre référence</i> Quantité Numéro de série / lot 40,000 10202813	200,000	KILO	2,020	404,00	1

Nos Fiches de données de sécurité sont disponibles sur internet : www.ceetal.com et sur notre serveur gratuit Quick FDS au 08.36.05.10.12

Passez vos commandes directement par mail : commandes@ceetal.fr ou par fax au : 04.77.49.46.71

Total HT % esc. Escompte R.P.D	Base T.V.A Taux Montant T.V.A	T.T.C.
		Net à payer
	Type de Règlement: Echéances	
	En cas de retard de paiement: application taux BE majoré de 10 points avec un minimum égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40€	



Agrément N°R100504 pour les activités de vente Professionnel et Grand Public de produits phytochimiques
Laboratoires CEETAL-CMPC au capital de 499 590€
Siège Social et Administration : 1 rue des touristes - CS10055 - 42001 SA NT-ETIENNE CEDEX 01 — Tél : 04 77 49 46 70
Usine : Route de Cahors - CS12502 - 46102 CAHORS CEDEX — Tél : 05 49 40 02 56
E-mail : commandes@ceetal-cmcp.fr - act@ceetal-cmcp.fr - Fax : 04 77 49 46 71
R.C.S SA-Estienne 72 B 65 - SIRET : 724 503 857 00015 - APE 4675Z - T.X.A.N° 11017 724 500 637

INVOICE

Livré à :

LEON VINCENT OVERSEAS
C/O LEHAVRE GROUPE/Mme MUNSTER

76430 ST VIGOR D'YMONVILLE

FRANCE

Facturée à :

ACI CARAIBES MARTINIQUE
BAHAMAS N°7

·

ZONE DE LA SEMAIR

97231 LE ROBERT
MARTINIQUE

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	Page
17/12/2020	20035708	CL000797	PROFORMA M3784	CALLET Henri IN	2

Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant	T V A
011963FL FL750 FR	OUT TRACE DA FLACON FLACON DE 750ML FRANCAIS Quantité Numéro de série / lot 8,000 PBO-000635-1	48,000	FLAC	3,960	190,08	1
011605 BO150 FR	OUT GERMES AS ONE SHOT BOMBE DE 150ML FRANCAIS Quantité Numéro de série / lot 3,000 265D30	36,000	BOMB	4,370	157,32	1
011534 JP007 FR	DRAG ULTRA JERRICAN PLASTIQUE DE 7 FRANCAIS Quantité Numéro de série / lot 30,000 10202599	210,000	KILO	2,050	430,50	1
020404UE JP020 FR	AGRI'GERM 2000 JERRICAN PLASTIQUE DE 20 FRANCAIS Quantité Numéro de série / lot 3,000 11203099	60,000	KILO	3,530	211,80	1
080520 UM001 FR	CALENDRIER BANQUE GM UNITE MATERIEL FRANCAIS Votre référence	80,000	UNIT	Mis à disposition		1
080520/PM UM001 FR	CALENDRIER BANQUE PM UNITE MATERIEL FRANCAIS Votre référence	50,000	UNIT	Mis à disposition		1
080522M UM001 FR	CALENDRIER PINUPUR HOMME UNITE MATERIEL FRANCAIS Votre référence	50,000	UNIT	Mis à disposition		1

080522M : les données de sécurité sont à votre disposition sur Internet : www.ceetal.com et sur notre serveur gratuit Quick FDS au 04.77.49.46.71

Passez vos commandes directement par mail : commandes@ceetal.fr ou par fax au : 04.77.49.46.71

Total HT % esc. Escompte R.P.D	Base T.V.A Taux Montant T.V.A	T.T.C.
		Net à payer
	Type de Règlement: Echéances	
	En cas de retard de paiement: application taux BE majoré de 10 points avec un minimum égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40€	

INVOICE

Livré à :

LEON VINCENT OVERSEAS
C/O LEHAVRE GROUPAGE/Mme MUNSTER

76430 ST VIGOR D'YMONVILLE

FRANCE

Facturée à :

ACI CARAIBES MARTINIQUE
BAHAMAS N°7

.

ZONE DE LA SEMAIR

97231 LE ROBERT

MARTINIQUE

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	Page
17/12/2020	20035708	CL000797	PROFORMA M3784	CALLET Henri IN	3

Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant	T V A
UM001 FR	UNITE MATERIEL FRANCAIS					
080522	CALENDRIER PIN-UP FEMME	50,000	UNIT	Mis à disposition		1
UM001 FR	UNITE MATERIEL FRANCAIS					
080843	AGENDA DE BUREAU SEMAINIER	10,000	UNIT	Mis à disposition		1
UM001 FR	UNITE MATERIEL FRANCAIS					
080445	AGENDA DE POCHE	50,000	UNIT	Mis à disposition		1
UM001 FR	UNITE MATERIEL FRANCAIS					
081825	CALENDRIER POSTER	5,000	UNIT	Mis à disposition		1
UM001 FR	UNITE MATERIEL FRANCAIS					
080520/PA	CALENDRIER PAYSAGE GM	10,000	UNIT	Mis à disposition		1
UM001 FR	UNITE MATERIEL FRANCAIS					
010587	PROPINOX	25,000	KILO	2,550	63,75	1
JP005 FR	JERRICAN PLASTIQUE DE 5 FRANCAIS					
	Quantité Numéro de série / lot					
	5,000 N2334-4750					
010049	DEPALU	30,000	KILO	2,290	68,70	1
FP030 FR	FUT PLASTIQUE DE 30 FRANCAIS					
	Quantité Numéro de série / lot					
	1,000 10202674					
081616	POMPETTES POUR JERRICAN 1 ET 5 L	30,000	UNIT	2,150	64,50	1
Nos Fiches de données de sécurité sont disponibles sur internet : www.ceetal.com et sur notre serveur gratuit Quick FDS au 08.36.05.10.12						
Passez vos commandes directement par mail : commandes@ceetal.fr ou par fax au : 04.77.49.46.71						

Total HT	% esc.	Escompte	R.P.D	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
							Net à payer

Type de Règlement:
Echéances

En cas de retard de paiement: application taux BE majoré de 10 points avec un minimum égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40€

Facturée à :
ACI CARAIBES MARTINIQUE
BAHAMAS N°7
.
ZONE DE LA SEMAIR

97231 LE ROBERT
MARTINIQUE

Livré à :
LEON VINCENT OVERSEAS
C/O LEHAVRE GROUPAGE/Mme MUNSTER

76430 ST VIGOR D'YMONVILLE

FRANCE

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	Page
17/12/2020	20035708	CL000797	PROFORMA M3784	CALLET HenriIN	4

Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant	TVA
UM001 FR 011333	UNITE MATERIEL FRANCAIS SOLVERT VEGETAL					
JP005 FR	JERRICAN PLASTIQUE DE 5 FRANCAIS	280,000	LITR	5,220	1 461,60	1
	Quantité Numéro de série / lot					
	12,000 VE1B190610					
	42,000 VE1B190918					
	2,000 VE1B190918					

Exonération de TVA en application de l'art. 262 I du CGI

Règlement à effectuer à au nom des Laboratoires CEETAL-CMPC

1 rue des Touristes - CS 10039

42001 Saint-Etienne CEDEX 1

CIC ST ETIENNE ENTREPRISES

FR76 1009 6185 1600 0724 1520 194

BIC CMCIFRPP

Nos Fiches de données de sécurité sont disponibles sur internet : www.ceetal.com et sur notre serveur gratuit Quick FDS au 08.36.05.10.12

Passez vos commandes directement par mail : commandes@ceetal.fr ou par fax au : 04.77.49.46.71

Total HT % esc.	Escompte	R.P.D	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
3860,39			0			* * * * * 3860,39 EUR
FRAIS PORT			1	3 860,39		
FRAIS FACTURATION			2			Net à payer 3 860,39
TGAP			3	10,00		
Talon à joindre au règlement			Type de Règlement: Virement bancaire 45 jours FM			
CLIENT	CL000797		Echéances 31/01/21			
FACTURE	20035708					
DATE	17/12/2020		TVA N°			
MONTANT	3 860,39					
ECHEANCE	31/01/21		En cas de retard de paiement: application taux BE majoré de 10 points avec un minimum égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40€			

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les délais de livraison s'entendent à titre indicatif et, en cas de retard, ne peuvent donner lieu à annulation de commande ou à indemnité. Nos marchandises, même vendues franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire et doivent faire l'objet d'une réclamation écrite et recommandée auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la livraison.

Les réclamations concernant la qualité de la marchandise, à l'exclusion de tous litiges de transport, devront être faites immédiatement s'il s'agit de défaut apparent.

Toutes réclamations, pour quelque cause que ce soit, devront être effectuées dans les 8 JOURS de la livraison. Aucune réclamation ne sera acceptée au delà de ce délai.

Les prix hors taxes sont révisables ou pourront être indexés à tout moment en fonction de l'évolution des prix des matières premières.

Les traites doivent être retournées ou acceptées dans les huit jours de leur expédition ; à défaut, le vendeur sera en droit de faire dresser protêt faute d'acceptation.

Sauf accord des parties matérialisé par la date d'échéance portée sur la facture qui ne pourra dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facturation, les factures doivent être réglées dans un délai maximum de 30 jours suivant la date d'émission de la facture. En cas de paiement comptant un escompte de 1% pourra être appliqué.

Aucune condition particulière et dérogatoire au droit commun ne sera opposable aux parties si elle n'a pas été acceptée par écrit. Nos conditions générales de vente sont seules valables, même en cas d'indications contraires mentionnées dans les conditions générales d'achat de nos clients : le seul fait de passer commande implique l'acceptation expresse et sans réserve de chacune d'entre elles.

Pour toute commande, qu'elle nous parvienne directement ou par l'entremise d'un représentant, nous ne sommes engagés que dans la mesure où elle aura fait l'objet d'une confirmation expresse et écrite de notre part.

Marchés : en cas de paiements échelonnés, le non-paiement d'une échéance entraîne déchéance du terme à la seule initiative du vendeur.

La livraison des commandes faisant l'objet de marchés doit être prévue pour des dates déterminées au-delà desquelles leur montant total sera facturé, mis en recouvrement et l'expédition pourra être faite d'office au destinataire.

Si le client ne respecte pas toutes les clauses du contrat de vente et notamment les quantités du marché et de chaque livraison, les conditions de prix seront réexaminées sur la base des quantités réellement livrées et les éventuelles différences de prix seront facturées au client.

Nous déclinons toute responsabilité pour les détériorations, pertes, vols ou incendies des marchandises à la disposition de notre clientèle et demeurant dans nos magasins à titre bénévole de notre part.

Les interruptions de travail provenant de grèves, d'accidents de matériel, d'incendies, épidémies et tous les cas de force majeure, suspendent les marchés pendant toute la durée de l'interruption et dégagent complètement notre responsabilité. En cas de conflit armé, nous nous réservons le droit de résilier, sans aucune indemnité, tout marché.

Nous nous réservons formellement le droit de résilier les commandes en cours en cas de cessation totale ou partielle par l'acheteur de son entreprise, de défaut d'acceptation d'une traite dans les délais fixés, de refus de paiement à l'échéance prévue, de décès ou de retraite des associés à responsabilité limitée ou de réduction de capital social.

Le vendeur se réserve le droit de demander des garanties particulières en cas de retard de paiement ou d'insolvabilité notoire (état de protêts, privilèges ou nantisements pris sur l'acheteur).

En cas de non-paiement de nos factures à la date d'échéance les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure au taux des avances de la BANQUE DE FRANCE majoré de 2 points, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

Dans le cas d'une vente entre professionnels et en cas de retard de paiement, le client est redevable d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement s'élevant à 40 € et ce conformément à la loi du 22 Mars 2012, au décret du 2 Octobre 2012 et aux articles L441-3, L441-6 et D441-5 du Code de commerce.

En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit, à la charge de l'acheteur, une indemnité à titre de clause pénale égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage mais ne pourra pas être fixé à un taux inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la facture impayée. Les dommages et intérêts dus à ce titre sont ainsi fixés à titre forfaitaire et irrévocable. Ils s'imposeront aux parties qui écartent en conséquence l'application de l'article 123-1 du Code Civil. Tous les frais de contentieux pour impayé seront à la charge du débiteur.

Le lieu de paiement est SAINT-ETIENNE. L'acceptation de traite ne déroge pas à cette clause. En cas de litige, attribution de juridiction est faite aux tribunaux de notre siège.

FRANCO DE PORT : en dessous du seuil minimal H.T. pour le franco de port, le coût du transport sera facturé à l'acheteur en même temps que nos produits.

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur ou ses ayants droit se réserve la propriété des marchandises livrées par lui jusqu'au paiement intégral du prix.

L'acheteur sera seul responsable des risques encourus par les marchandises de la même façon que si ces marchandises étaient en dépôt chez l'acheteur. Celui-ci devra assurer contre pertes et dégâts les marchandises et prévenir le vendeur des mesures prises par des tiers sur les dites marchandises.

En cas de non-paiement, la restitution des marchandises pourra résulter, soit d'une remise en demeure recommandée, soit d'un inventaire contradictoire. L'acheteur ne pourra s'y dérober et devra s'exécuter sous huitaine.

L'acheteur ne pourra ni transformer ni vendre les marchandises sans autorisation expresse du vendeur, ce dernier devant être informé de l'identité du sous-acquéreur. En cas de vente ou de transformation avec l'agrément du vendeur, l'acheteur consent une subrogation de créance comme il est dit ci-après.

CLAUDE DE SUBROGATION DE CRÉANCE

En cas de revente ou de transformation des marchandises, l'acheteur s'engage à céder, jusqu'au paiement des factures du vendeur, tout ou partie des créances qu'il détient sur ses propres débiteurs, quitte à aviser ceux-ci de la subrogation de la créance par lui consentie sur simple demande du vendeur et ce, à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété.

Dès à présent, l'acheteur autorise le vendeur à signifier la subrogation de créance au tiers acquéreur.

La revente des produits à notre marque est soumise à l'acceptation écrite des LABORATOIRES CEETAL - CMPC et doit faire l'objet d'un contrat signé par les 2 parties.